

Procès-verbal
de la réunion du Conseil d'administration du Média de
service public 100,7
du 20 septembre 2022

Présent*e*s :

Madame	Véronique Faber, Présidente
Mesdames	Josée Hansen, Renée Wagener, membres
Messieurs	Raphaël Kies, Steph Meyers, Pierre Reuter, Thierry Zeien, membres
Monsieur	Jean-Lou Siweck, Directeur
Madame	Céline Flammang, Commissaire de Gouvernement
Madame	Pia Betz, secrétaire

Excusé*e*s : Mme Tania Brugnoni et M. Jean-Marie Haensel, Mme Brugnoni ayant donné procuration à Mme Josée Hansen.

A. Introduction

1. Adoption de l'ordre du jour

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- *Point pour décision* : Principes complétant le Règlement d'ordre intérieur concernant les règles pour la nomination au poste d'administrat*eur*rice indépendant*e et les règles pour la nomination au poste de Président*e du Conseil d'administration ;

- *Point divers* : Systématisation du feedback suite au changement de la grille des programmes.

✓ **L'ordre du jour est adopté.**

2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 14 juin 2022

✓ **Le procès-verbal de la réunion du 14 juin 2022 est validé.**

B. Points pour décision

3. Principes complétant le Règlement d'ordre intérieur

Mme Faber explique qu'avec l'entrée en vigueur de la loi du 12 août 2022 portant organisation de l'établissement public « Média de service public 100,7 », le Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration va devoir être adapté par le Conseil d'administration.

En attendant, Mme Faber propose de s'accorder sur des principes concernant les règles pour la nomination au poste d'administrat*eur*rice indépendant*e et les règles pour la nomination au poste de Président*e du Conseil d'administration.

S'agissant des règles pour la nomination au poste de Président*e du Conseil d'administration, il est proposé de procéder par vote secret, que chaque membre du Conseil d'administration dispose d'une voix et que la décision est prise à la majorité des 2/3.

✓ **La procédure de vote du*de la Président*e est adoptée.**

S'agissant des règles pour la nomination au poste d'administrat*eur*rice indépendant*e, lorsqu'un mandat de membre au Conseil d'administration se libère, il est proposé d'accorder la priorité au*à la membre concerné*e, lorsque ce*cette derni*er*ère souhaite entamer un second mandat.

✓ **La procédure de nomination des membres du Conseil d'administration est adoptée.**

4. Election présidence

La candidate unique, Mme Faber, présente sa candidature.

Les membres procèdent au vote secret.

✓ **Mme Faber est élue Présidente du Conseil d'administration avec 8 votes sur les 8 membres présent*e*s ou représenté*e*s.**

5. Attributions des membres (« membres représentant l'État » et « membres indépendants proposés par le conseil d'administration et choisis parmi les personnalités représentatives de la vie sociale et culturelle »)

Mme Faber rappelle qu'avec l'entrée en vigueur de la loi portant organisation de l'établissement public « Média de service public 100,7 », les attributions des membres doivent être revues.

Mme Flammang indique qu'un règlement grand-ducal sera pris pour attribuer officiellement les mandats existants : selon la loi, le Conseil d'administration est composé de trois membres représentant l'État et six membres indépendants proposés par le Conseil d'administration et choisis parmi les personnalités représentatives de la vie sociale et culturelle.

Mme Faber explique qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi citée ci-dessus, une limite de deux mandats maximum a été introduite et que chaque membre est actuellement dans son premier mandat comme stipulé par la loi.

- ✓ **Les membres ont validé le principe que leur attribution sera adaptée selon leur fonction.**

C. Points pour discussion

6. Convention 2024-2029 - Contenu et processus : Tour de table

Sur base d'une note fournie par M Siweck au Conseil d'administration, les membres discutent du déroulement pratique des négociations de la Convention et s'échangent sur son contenu.

Les membres s'échangent sur le concept d'un « conseil des audit*eurs*rices », sur des exemples d'autres instances comparables au niveau national et international, sur le(s) possible(s) format(s), sur la gouvernance, sur les rôles et objectifs potentiels d'un tel mécanisme, sur la participation du public, et sur les ressources requises.

Les membres s'échangent sur la thématique du plurilinguisme, les manières d'atteindre plus d'audit*eurs*rices, la ou les langue(s) à utiliser sur l'antenne et sur le site internet, les éventuelles difficultés liées à des traductions, les différentes manières d'augmenter le plurilinguisme, le rôle de la digitalisation et les potentielles synergies.

Mme Flammang explique qu'une loi de financement devra probablement être votée. Le projet de loi y relatif devra être déposé au plus tard en mars 2023.

- ✓ **Il a été retenu que M Siweck va élaborer un premier projet de proposition qui sera ensuite discuté au sein d'un sous-groupe de trois membres.**

D. Points pour information

7. Rappel code de déontologie et conflits d'intérêt

Mme Faber rappelle que le document « formulaire de déclaration annuelle » relatif aux conflits d'intérêt doit être rempli une fois par an.

8. Exécution budgétaire au 30 juin 2022

Sur base d'une note fournie au Conseil d'administration, M Siweck explique l'exécution du budget au 30 juin 2022 et revient sur les différents postes de budget. Il y a eu un excédent par rapport au budget dans l'opérationnel, similaire à celui observé l'année dernière. Il précise toutefois que sur l'année, les charges excéderont ce qui a été prévu dans le budget suite à l'inflation, que les salaires excéderont le budget suite à l'indexation et que les factures d'électricité, de gaz et de chauffage seront supérieures à ce qui a été prévu.

9. Suivi Management Letter du Réviseur d'entreprise

Sur base d'une note fournie au Conseil d'administration, M Siweck passe en revue les recommandations du réviseur d'entreprise dans le cadre de l'audit des comptes 2021, qui avaient toutes été acceptées par le Conseil d'administration. Des mesures ont déjà été prises pour trois recommandations. Pour la quatrième, la mise en œuvre est en cours et devrait être finalisée au cours du mois d'octobre.

10. Ressources humaines

M Siweck explique que suite à l'offre de volontariat (contrat à durée déterminée de 24 mois) qui avait été publiée, six candidat*e*s ont postulé, tout*e*s ont été invité*e*s à un entretien. Une personne a été recrutée et bénéficiera d'un coaching interne ainsi que de formations externes.

Suite à l'adoption du nouveau plan de travail du Service technique (cf. infra), deux CDI, un à 50% et un à 60%, ont été conclus avec deux techniciens jusqu'ici sous statut indépendant respectivement sous CDD en remplacement d'un congé parental. Ces recrutements réduiront à un minimum la nécessité de recourir à des techniciens indépendants pour opérer les studios de la radio.

E. Divers

11. Plan de travail Service technique

M Siweck explique qu'un nouveau plan de travail a été adopté pour le Service technique. La flexibilité gagnée par ce nouveau plan de travail permet de couvrir les besoins de la radio par des salariés, là où sous l'ancienne organisation du travail un recours à des indépendants restait nécessaire.

12. Marché public CMS/Website

M Siweck explique qu'un marché public (marché européen) a été publié début août, trois candidats ont été retenus, selon des critères de sélection, pour soumettre une offre. Le délai pour le lancement du site web est le 15 mai 2023.

13. Bail à loyer FUAK

M Siweck indique que le bail avec le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg est en cours de négociation. Le loyer sera probablement révisé en 2024, le montant n'est pas encore connu.

14. Résultats Plurimedia

M Siweck constate que pour la première fois en 10 ans, l'audience de la radio 100,7 se situe dans le sondage Plurimedia en dessous de 20.000 auditeurs. L'ensemble des radios luxembourghophones affichent des résultats décevants dans la dernière vague de l'étude Plurimedia. Le média radio n'a de manière générale pas encore atteint les niveaux d'écoute connus avant la pandémie.

15. Calendrier des réunions CA 2022-2023

Mme Faber annonce les dates des réunions du Conseil d'administration pour les années 2022-2023.

16. Systématisation du feedback

Mme Faber fait état d'un feedback positif reçu à l'égard de la nouvelle grille des programmes et demande comment les retours d'auditeurs pourraient être centralisés.

M Siweck rappelle qu'une conférence de presse a été tenue, qu'au sein des différents programmes il a été communiqué sur les changements, et que la mission de service public confiée à la radio peut parfois s'opposer à des contenus provoquant des réactions fortes sur les réseaux sociaux.

M Siweck explique que le statut rédactionnel prévu dans la nouvelle loi est en cours d'élaboration et devrait être finalisé pour la fin de l'année.

La prochaine réunion du Conseil d'administration est fixée pour le 20 octobre 2022 à 14:30 par visioconférence.

Luxembourg, le 20 septembre 2022



Véronique Faber
Présidente



Pia Betz
Secrétaire